

# Politique Salariale 2022

## 6,6% sur 2 ans

## La CFE-CGC a signé !



Tout au long de cette négociation atypique du fait du pluriannuel, la CFE-CGC s'est attachée à défendre les intérêts des salariés dans cette période d'incertitude aggravée par le contexte géopolitique actuel.

Grâce à la qualité du dialogue social dans l'entreprise, la CFE-CGC a notamment obtenu :

- un niveau de politique salariale supérieur à celui d'avant crise ;
- trois dates de distribution distinctes, une en 2022 et deux en 2023 ;
- une clause de révision (réunion début 2023) afin de garantir un complément de politique salariale en 2023 en cas de dérive de l'inflation en 2022 ;
- une GES (Garantie d'Evolution Salariale) au 1<sup>er</sup> octobre 2023.



		07/2022 - 06/2023	07/2023 - 06/2024
Non Cadres	AG	60 € pour tous (ce qui représente 2,1% de budget) au 01/07/2022	1% au 01/07/2023
	AI	1,5% au 01/07/2022 Mini 60 €	1,8% au 01/06/2023 & 01/10/2023 Mini 50 €
Cadres L5	AG	2% au 01/07/2022 Mini 80 €	1% au 01/07/2023
	AI	1,6% au 01/07/2022 Mini 100€	1,8% au 01/06/2023 & 01/10/2023 Mini 100€
Cadres L4	AI	3,6% au 01/07/2022	2,8% au 01/07/2023
Mesures Complémentaires		1000 promotions	1000 promotions
		Salaire plancher 1740 €	GES* sur 2 ans : 125€ pour les NC 175€ pour les C (hors L4) au 01/10/2023
		Evolution valeur du point 2,1%	Evolution valeur du point 1%
		Clause de révision 1 <sup>er</sup> trim 2023	
TOTAL		3,6%	2,8% + 0,2% GES* (hors L4)

La CFE-CGC, après avoir recueilli l'avis favorable de ses conseils syndicaux et considérant qu'elle avait été entendue dans cette négociation, a décidé de signer l'accord de politique salariale.

S'opposer parfois

Proposer toujours

Construire souvent